

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>de la séance du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du Jeudi 23 juin 2022</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué vendredi 17 juin 2022 s'est réuni le jeudi 23 juin 2022 à 19 h 00 à la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Charlène MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU Conseillers Municipaux ;

Absente : Mélodie DEFOSSE

Secrétaire de Séance : M. Casimir CHEREAU ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la modification du règlement et du tarifs de la cantine Scolaire à 4 €.  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la modification du règlement et du tarif forfaitaire de la garderie municipale à 2,80 €.  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la demande de dérogation à la dématérialisation des actes administratifs de la commune  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le plan de financement 2023 et les demandes de subventions correspondantes pour la réalisation du City Stade pour un montant de 148 609,14 € HT soit 178 330,97 € TTC.  
*- Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

Minimarché : Les dysfonctionnement du Minimarché se poursuivent et ne s'arrangent pas, bien au contraire. Les fermetures sans avertissement sont de plus en plus fréquentes (pas même un appel en Mairie). Les loyers courants ne sont pas honorés. La promesse a été faite d'un nouveau fournisseur lundi.

Château de Misy : Une réunion avec le Directeur de la CCPM et du personnel de la CCPM en charge de l'urbanisme et du tourisme a permis de rappeler la réglementation en matière de déclaration de travaux ou autre autorisations de construire. De même en matière d'organisation de manifestations accueillant du public. L'idée n'est pas de décourager les initiatives de ce nouveau propriétaire mais au contraire de l'aider à sécuriser ses procédures et garantir au mieux ses intérêts.

Centre de santé : L'arrivée d'un nouveau médecin est subordonnée à la décision de l'Agence Régionale de Santé et de du Comité National de l'Ordre des Médecins. Une durée minimale d'exercice de la médecine est requise mais dans le contexte de pénurie que l'on connaît, des aménagements sont peut-être possibles. Un autre médecin est malheureusement parti depuis.

Comité des fêtes : Voilà 2 ans que le bureau n'a pas organisé d'Assemblée Générale et n'a pas présenté les comptes de l'association. Un courrier sera rédigé en ce sens aux membres du bureau pour obtenir des explications

Nettoyons la nature : L'opération est renouvelée en 2022. Elle se déroulera le 25 septembre prochain. Les élus et surtout ceux du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sont appelés à y participer.

Un point est fait sur l'organisation du 13 juillet. Les élus seront sollicités pour encadrer le défilé aux lampions et le blocage des routes le temps du tir du feu d'artifice. La buvette sera tenue par l'association Arts et Cultures à Misy-sur-Yonne.

M. JACQUIER relève les plaintes de riverains du labyrinthe végétal, invoquant des vipères qui auraient mordu des chiens et la présence plus nombreuses de rats. M. BORG souligne que les enfants y jouent régulièrement à commencer par ceux du CMJ, sans difficultés. Si pour cette année il semble difficile de trouver une solution, M. DEHIMI suggère pour l'année prochaine de déplacer le labyrinthe vers les peupliers, plus isolé et générant donc moins de risques de nuisances alentours.

M. BORG indique que le Transport À la Demande subit une dérive en ce moment. De nombreuses réservations ne sont pas honorées. Par conséquent le SITCOME a décidé qu'au bout de 4 réservations non honorées et pas décommandées, l'abonnement de l'utilisateur sera suspendu pendant un mois.

M. BORG indique qu'il ne semble pas opportun de lancer un marché en pleine période estivale mais propose d'essayer de le relancer à la rentrée de septembre. Une maraichère semble intéressée pour le vendredi matin et se dit prête à contacter d'autres commerces pour tenter l'aventure. Il reprendra contact avec elle.

M. BORG rappelle qu'il était convenu lors du dernier conseil de prendre d'ores et déjà attache avec Schiller pour fixer un rendez-vous pour la pose des défibrillateurs. Le socle du deuxième défibrillateur venant juste d'être posé, il convient maintenant de fixer un rendez-vous avec Véolia et l'électricien pour le raccordement avant de fixer une date avec Schiller. Tout déplacement inutile du technicien sera inévitablement facturé à la commune.

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.*

*Fait à Misy-sur-Yonne, le 5 juillet 2022*

*Le Maire,  
Monique JACQUIER*

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacquier', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MISOY-SUR-YONNE' around the perimeter and 'Misy-sur-Yonne' in the center. The signature is written in a cursive style.